



AVRIL 2013

Étude emploi

DÉMOGRAPHIE DES PERSONNELS TERRITORIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2010

OBSERVATOIRE
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE



QUAND LES TALENTS
GRANDISSENT,
LES COLLECTIVITÉS
PROGRESSENT

Cette étude a été réalisée dans le cadre de la convention (2012-DP) signée entre le CNFPT et l'INSEE autorisant l'Observatoire de la fonction publique territoriale à exploiter le fichier SIASP-Poste afin de réaliser des analyses statistiques et démographiques sur les personnels territoriaux.

Cette étude est conduite, sous la direction de Mohamed Amine, responsable de l'Observatoire de la FPT.

Le codage des données, le contrôle, l'analyse et les traitements statistiques ont été réalisés à l'INSEE par Dimitri Banik et Natacha Devriendt. La rédaction du rapport a été faite par Boubaker Iki.

Ce travail a pu bénéficier du soutien de la division EFA au sein du département de l'emploi et des revenus d'activités de la direction des statistiques démographiques et sociales, auxquelles nous tenons à adresser nos plus vifs remerciements.

Nos remerciements vont plus particulièrement à Madame Clotilde Lixi, chef de la direction EFA et Madame Fabienne Gaudé pour la qualité de leur accueil, leurs grandes disponibilités et leurs précieux conseils.

Sommaire :

1- Présentation.....	5
2- Pyramide des âges : un agent sur trois est âgé de 50 ans ou plus	7
3- Statut : les territoriaux non titulaires sont plus jeunes que les titulaires	9
4- Catégorie hiérarchique : les agents de catégorie A sont relativement plus âgés.....	12
5- Filière : Les filières technique et sociale comptent les personnels les plus âgés parmi les titulaires	14
6- Cadre d'emplois : un adjoint technique titulaire sur trois est âgé de 50 ans ou plus	15
7- Type d'employeur : un vieillissement plus marqué dans les petites et grandes communes	17
8- Conclusion : vers une gestion prospective des âges	19
9- Annexes :	20

1- Présentation

>Contexte et objectif de l'étude

Confrontés à la perspective de voir, en un temps ramassé, partir à la retraite une génération complète d'agents, les collectivités territoriales et leurs établissements publics s'efforcent à s'adapter et d'anticiper ces renouvellements dans un contexte territorial particulièrement marqué par :

- le projet de loi de la décentralisation et de la réforme de l'action publique : qui vise l'optimisation des politiques publiques par une meilleure répartition des compétences, la clarification des responsabilités des collectivités territoriales et de l'Etat, la territorialisation de l'action publique locale et la démocratisation de la gouvernance locale ;
- le souci d'une plus grande maîtrise des dépenses publiques locales et plus particulièrement des coûts salariaux pour tenir compte des contraintes budgétaires plus fortes et d'une réduction des marges de manœuvre financière (la suppression de la taxe professionnelle en 2009 et la baisse annoncée de dotations de l'Etat de 1,5 milliard en 2014 et 2015) lié à la dégradation de la situation économique et financière du pays ;
- l'engagement des collectivités territoriales, notamment les grandes, dans des démarches de GPEC (Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences). Les collectivités territoriales et leurs établissements publics ont besoin, pour ce faire, de repères statistiques et démographiques afin de se situer, de se comparer.

Dans ce cadre, les collectivités territoriales et leurs établissements publics ainsi que les acteurs de l'emploi et de la formation des territoriaux s'intéressent de près aux évolutions de la structure par âge

de leurs agents afin de prévoir plus efficacement les besoins de recrutement et de formation pour les années à venir.

Afin de dresser des éléments de connaissance en la matière, l'Observatoire de la fonction publique territoriale a réalisé un état des lieux de la démographie des agents territoriaux recensés au 31 décembre 2010 et, à partir de celui-ci, a produit quelques projections sur les départs à la retraite.

> Source et méthode

Cette étude s'inscrit dans la continuité des études précédentes faites par l'Observatoire de la fonction publique territoriale sur la démographie des personnels des collectivités territoriales et de leurs établissements publics en 1999¹ et en 2006².

L'Observatoire de la fonction publique territoriale s'appuie, pour réaliser cette étude, sur les dernières données disponibles mises à disposition par l'INSEE. Ces données sont issues du Système d'Information sur les Agents des Services Publics (SIASP) au 31 décembre 2010.

Le SIASP s'est substitué aux données DADS (Déclaration Annuelle des Données Sociales) utilisées par l'Observatoire pour l'étude de la démographie des territoriaux au 31 décembre 2006.

Les projections de départ à la retraite concernent seulement les titulaires car la distinction des non titulaires permanents et non permanents n'a pas pu être repérée.

¹ Source : CNFPT, Observatoire de la FPT et CNRACL/ Fonction publique territoriale perspectives démographiques au 01/01/2000. Septembre 2001

² Source : CNFPT, Observatoire de la FPT Démographie des personnels territoriaux au 31/12/2006. Octobre 2009

Les projections de départs à la retraite proposées par cette étude, ne sont pas des prévisions mais des indicateurs sur les départs potentiels à la retraite fondés uniquement sur deux types d'informations à savoir l'âge des agents et, pour chaque cadre d'emplois, l'âge moyen de départ à la retraite de ceux-ci.

L'indicateur choisi pour estimer les départs à la retraite est l'âge moyen de départ à la retraite par cadre d'emplois pour l'année 2010 tels qu'ils nous ont été transmis par la Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) pour l'ensemble des agents titulaires.

Si l'indicateur choisi pour estimer les départs en retraite intègre l'âge moyen de départ, il ne tient pas compte:

- de l'âge d'ouverture du droit, qui dépend de la catégorie d'emplois (sédentaire, actif ou insalubre) de chaque cadre d'emplois de référence.
- des sorties prématurées (décès, démission, licenciement,...), qui n'ont pas été intégrées dans le modèle de vieillissement fictif de notre population.
- des comportements individuels des agents et des départs anticipés ou des prolongations éventuelles d'activité au-delà de l'âge d'ouverture du droit.
- de la mobilité entre cadres d'emplois.

Les projections proposées de départ à la retraite concernent deux périodes : une première couvrant 2011 à 2020 et une deuxième sur la période 2011 à 2025.

> **Champ et définitions:**

L'étude couvre les personnels titulaires et non titulaires, en postes actifs principaux non annexes, de l'ensemble des collectivités territoriales et de leurs établissements publics (régions, départements,

SDIS, communes et établissement communaux, établissements publics intercommunaux, centres de gestion, CNFPT, SIVOM, SIVU, syndicats mixtes et tout autre établissement public local).

Cette étude couvre tout le territoire national hors Mayotte, à la différence avec l'étude de 2006 qui ne concernait que la métropole.

En raison de leurs statuts particuliers, le personnel des administrations locales de Paris et les pompiers de Marseille ne sont pas pris en compte dans cette étude. Ce qui explique la différence avec les chiffres publiés par la DGAFP concernant la fonction publique territoriale au 31/12/2010.

Notions utilisées :

Poste principal : d'après l'INSEE, c'est le poste de l'agent le mieux rémunéré, lorsque l'agent occupe un deuxième poste moins rémunéré, il est considéré comme *poste secondaire*.

Poste non annexe : d'après l'INSEE, un poste est dit non annexe lorsque le salaire dépasse un certain montant (le salaire net de la période est supérieur à 3 fois le SMIC mensuel net) ou que le volume d'heures travaillées est suffisant (la durée de la période est supérieure à 30 jours et le nombre d'heures de la période est supérieur à 120 heures et le nombre d'heures travaillées par jour au cours de la période est supérieur à 1,5 heure). Dans le cas contraire, le poste est dit annexe.

2- Pyramide des âges : un agent sur trois est âgé de 50 ans ou plus

Au 31 décembre 2010, les collectivités territoriales et leurs établissements publics emploient 1 742 365³ agents territoriaux titulaires et non titulaires⁴. 33 % d'entre eux sont âgés de 50 ans et plus alors que cette classe d'âge ne représente que 27 %⁵ dans la fonction publique d'Etat et la fonction publique hospitalière. De plus l'âge moyen des agents territoriaux (43 ans et 7 mois) est supérieur à celui de leurs homologues des deux autres versants de la fonction publique (41 ans)⁵. Les agents territoriaux sont encore plus âgés que les salariés du secteur privé car ces derniers sont âgés en moyenne de 40 ans⁵ et la part des salariés de 50 ans et plus ne dépasse pas 25 %⁵.

La pyramide des âges en forme de losange tiré vers le haut (*Figure 1*) montre une représentation importante des femmes par rapport aux hommes et une concentration des agents dans les âges intermédiaires surtout dans la tranche (45 à 49 ans). Cette structure d'âges poserait des problèmes de gestion de carrières et de renouvellement, ce qui pourrait conduire à terme à une structure en champignon caractérisée par une concentration forte des agents dans les âges supérieurs à 50 ans.

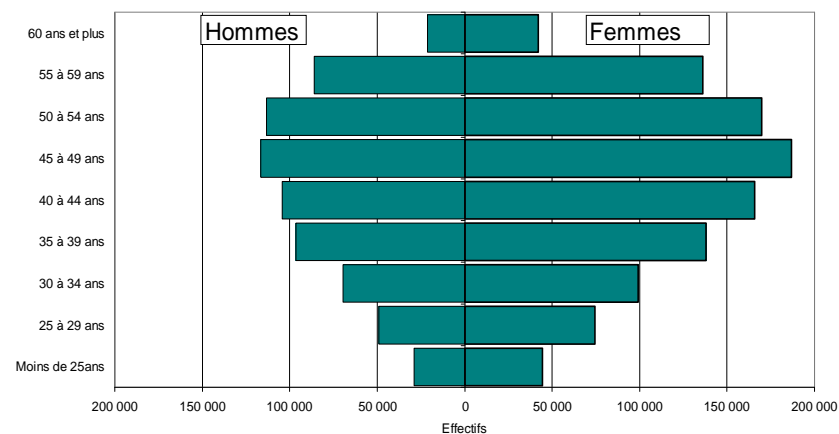
Les femmes sont aussi âgées que les hommes : les collectivités territoriales comptent dans leurs rangs 61 % de femmes, un taux supérieur à celui observé dans la fonction publique d'Etat (52 %)⁵ mais inférieur à celui de fonction hospitalière (77 %)⁵. Tandis que dans le secteur privé les femmes ne représentent que 44 %⁵.

La répartition des âges est presque identique selon le genre avec une concentration importante des agents dans les âges entre 30 et 49 ans

(56 %); une part des agents de moins de 30 ans qui est de 11 % et une part de 50 ans et plus qui se situe vers 33 %.

Les femmes dans la territoriale sont plus âgées que leurs consœurs de la fonction publique d'Etat et de la fonction publique hospitalière puisqu'elles sont âgées de 43 ans et 9 mois contre 42 ans⁴ pour la fonction publique d'Etat et 41 ans⁴ pour la fonction publique hospitalière. En outre, 33 % d'entre elles sont âgées de 50 ans et plus contre 29 %⁴ en fonction publique d'Etat et 25 %⁴ pour la fonction publique hospitalière.

Figure 1: Pyramide des âges selon le genre au 31 décembre 2010



Source : Données SLASP/ INSEE. Traitement : Observatoire de la FPT

Champ : Hors emplois aidés, les agents des collectivités territoriales et de leurs établissements publics hors administrations locales parisiennes, les pompiers de Marseille et les territoriaux de Mayotte.

³ Voir la première page en annexe pour plus de détails.

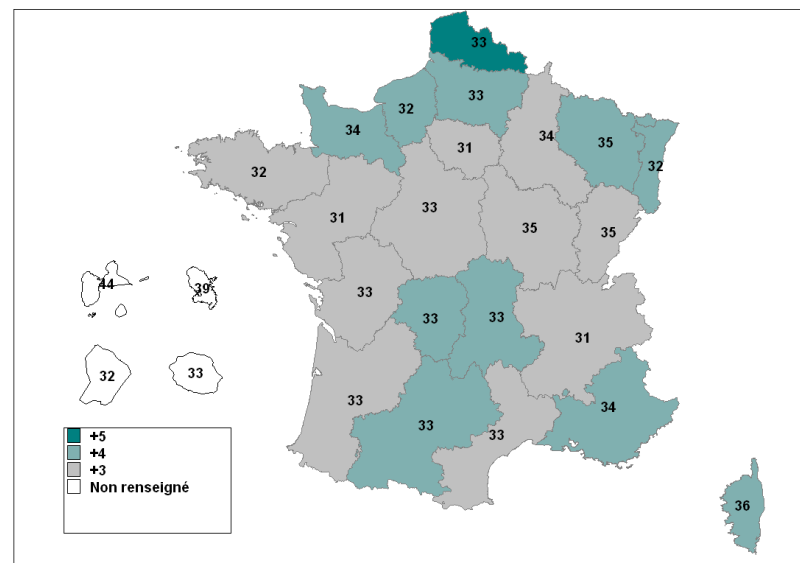
⁴ Hors administrations locales parisiennes et les pompiers de Marseille et les agents territoriaux de Mayotte

⁵ Source : Faits et chiffres –DGAFP-Edition 2012.

Comparativement au 31/12/2006⁶, l'âge moyen des territoriaux métropolitains a augmenté au 31/12/2010 d'un an et la part des agents âgés de 50 ans et plus a progressé de 4 points. Selon les régions, on enregistre des progressions entre 3 à 5 points et des parts de seniors (âgés de 50 ans et plus) variant de 31 % en Île-de-France, en Pays de la Loire et en Rhône-Alpes à 36 % en Corse. (Figure 2)

Dans les DOM, au 31/12/2010, la Guadeloupe et la Martinique emploient respectivement 44 % et 39 % d'agents âgés de 50 ans et plus. La Réunion et la Guyane présentent des taux semblables aux régions métropolitaines.

Figure 2 : La part des agents âgés de 50 ans et plus en 2010 et son évolution par rapport à 2006



Source : Données SLASP/ INSEE. Traitement : Observatoire de la FPT.

Champ : Hors emplois aidés, les agents des collectivités territoriales et de leurs établissements publics hors administrations locales parisiennes, les pompiers de Marseille et les territoriaux de Mayotte. Les évolutions entre 2006 et 2010 ne sont pas proposées pour les Dom faute de données concernant 2006.

Note de lecture : En Ile-de-France, la part des agents âgés de 50 ans et plus atteint 31 % en 2010, elle a augmenté de 3 points (indiqué en couleur grise) par rapport à 2006.

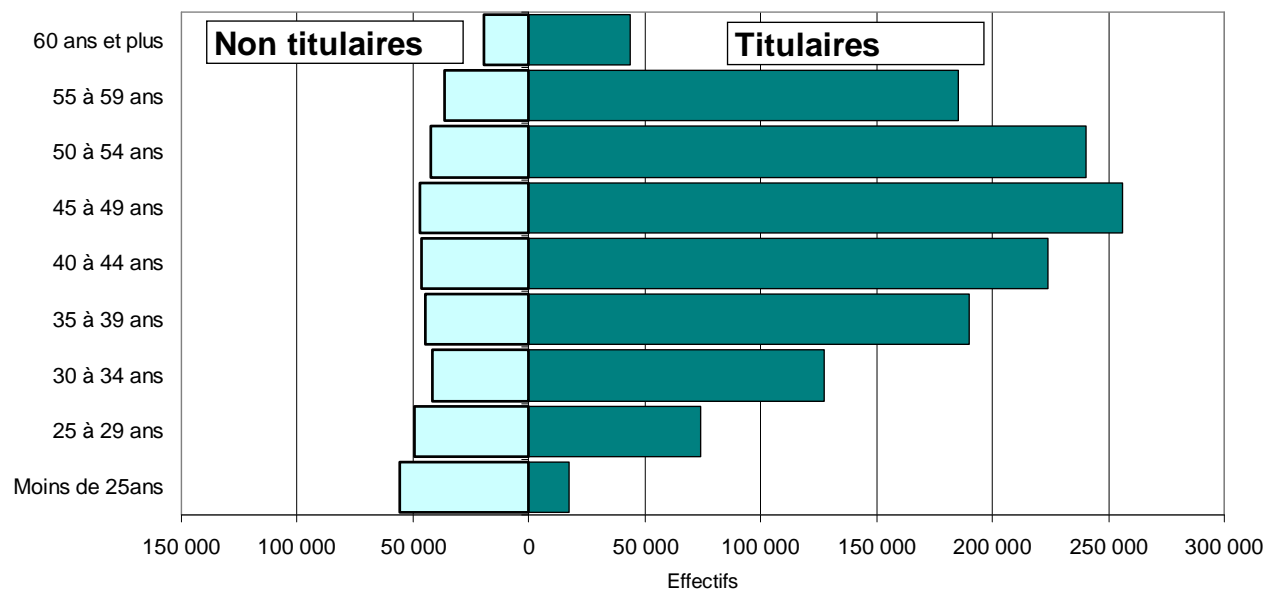
⁶ Les territoriaux exerçant leurs activités aux départements d'outre-mer (DOM) n'étaient pas pris en compte dans les DADS 2006.

3- Statut : les territoriaux non titulaires sont plus jeunes que les titulaires

Au 31/12/2010, Les agents non titulaires sont en moyenne 5 ans plus jeunes que les titulaires, puisque ces derniers sont âgés en moyenne de 44 ans et 8 mois et les non titulaires sont âgés de 39 ans et 7 mois. De plus, la classe d'âge des moins de 25 ans représente 15 % des agents non titulaires alors qu'elle ne représente que 1 % des titulaires, et 35 % des titulaires sont âgés de 50 ans et plus alors que ce taux n'est que de 26 % pour les non titulaires.

En conséquence de la part importante des agents titulaires âgés de 50 ans et plus, on prévoit le départ de 30 % des titulaires sur la période 2011-2020 et 49 % sur la période de 2011-2025. En effet, on anticipe en moyenne 41 160 départs potentiels à la retraite par an sur 2011-2020 et 51 660 départs par an sur la période 2021-2025.

Figure 3 : Répartition par classe d'âge selon le statut au 31 décembre 2010



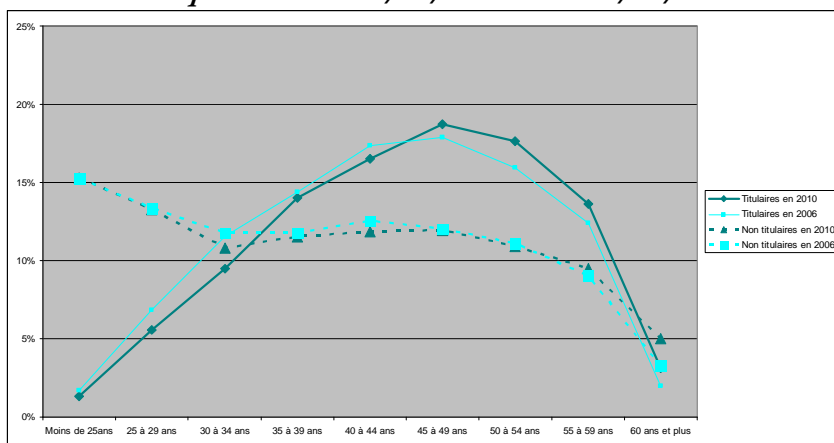
Source : Données SLASP/ INSEE. Traitement : Observatoire de la FPT

Champ : Hors emplois aidés, les agents des collectivités territoriales et de leurs établissements publics hors administrations locales parisiennes, les pompiers de Marseille et les territoriaux de Mayotte.

On observe un vieillissement de la population des titulaires en métropole entre 2006 et 2010, comme en témoigne le décalage observé dans la figure 4 sur les deux courbes continues. En effet l'âge moyen des agents titulaires métropolitains est passé de 43 ans et 6 mois à 44 ans et 7 mois, la part des 50 ans et plus est passée de 30 % à 34 % et celle des 55 ans et plus de 14 % à 17 %.

Au 31 décembre 2010, les agents non titulaires des collectivités territoriales et leurs établissements publics de la métropole sont âgés de 39 ans et 5 mois alors qu'ils avaient en moyenne 38 ans et 10 mois fin 2006 (soit un écart de 7 mois). Comme on peut le remarquer sur les

Figure 4 : Répartition par classe d'âge selon le statut des agents métropolitains au 31/12/2006 et au 31/12/2010



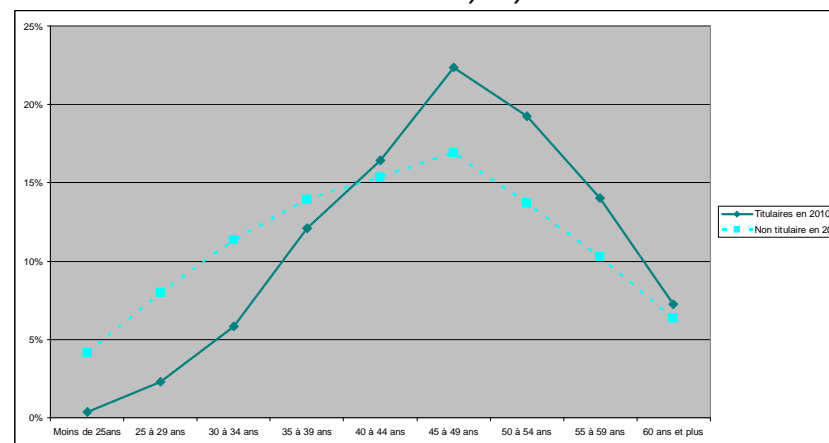
Source : Données SLASP/ INSEE. Traitement : Observatoire de la FPT.

Champ : Les agents des collectivités territoriales et de leurs établissements publics hors administrations locales parisiennes, les pompiers de Marseille et les territoriaux des Dom.

courbes discontinues (presque identiques) de la figure 4, la part des agents non titulaires métropolitains de moins de 30 ans est stable autour de 29 % et celle des 55 ans et plus, n'a progressé que de 2 points (14 % en 2010 contre 12 % en 2006).

Dans les Dom, au 31/12/2010, les agents territoriaux sont plus âgés que leurs homologues métropolitains, puisque les titulaires sont âgés en moyenne de 47 ans et les non titulaires de 43 ans et 2 mois, et la part des agents âgés de 50 ans et plus est de 41 % pour les titulaires et de 30 % pour les non titulaires comme l'indique la figure 5.

Figure 5 : Répartition par classe d'âge selon le statut des agents domiens au 31/12/2010



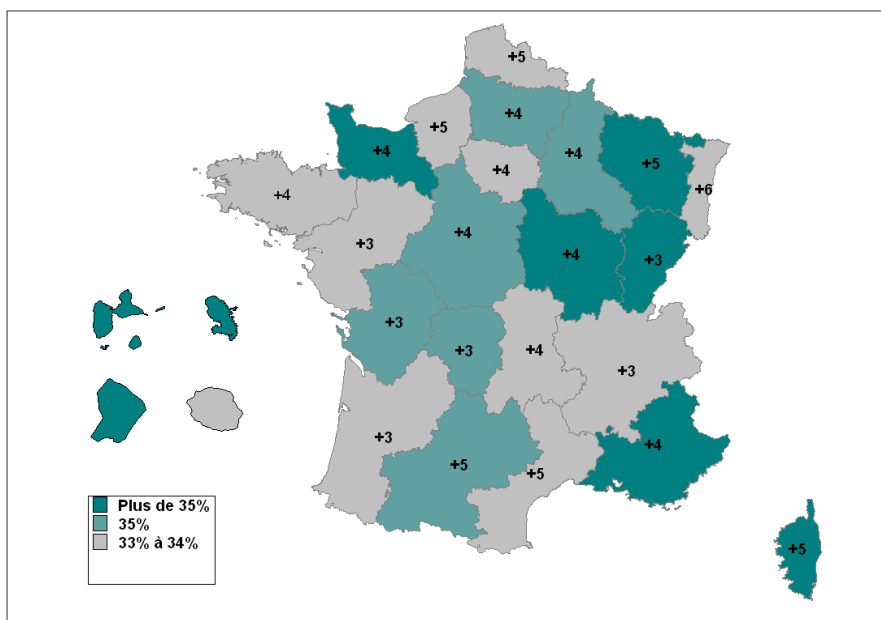
Source : Données SLASP/ INSEE. Traitement : Observatoire de la FPT

Champ : Les agents des collectivités territoriales et de leurs établissements publics des Dom hors Mayotte.

Chez les titulaires, l'Alsace est la région la moins âgée puisque ses territoriaux sont âgés en moyenne de 44 ans et un mois et la part des agents âgés de 50 ans et plus ne dépasse pas 34 % mais cette part a augmenté tout de même de 6 points par rapport au 31/12/2006. Les régions les plus exposées aux départs potentiels des titulaires à la retraite entre 2011 et 2025 sont les régions de La Réunion, de la

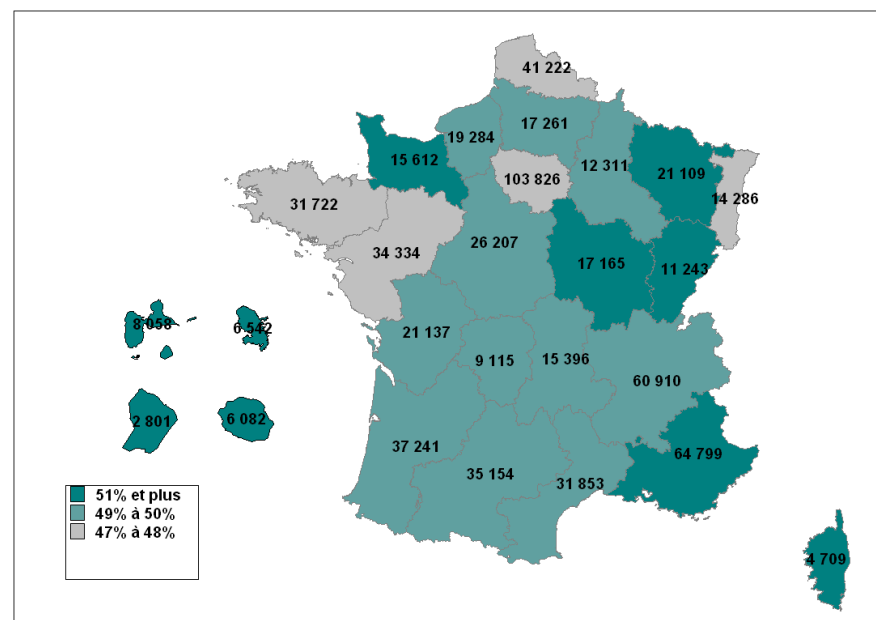
Guyane, de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Lorraine, de la Corse, de la Franche-Comté, de la Bourgogne, de la Basse-Normandie et de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ceci est dû à l'âge moyen élevé pour La Réunion et aux parts importantes des agents âgés de 50 ans et plus pour les autres régions. (Figure 6 et figure 7).

Figure 6 : La part des titulaires âgés de 50 ans et plus en 2010 et son évolution entre 2006 et 2010



Source : Données SLASP/ INSEE. Traitement : Observatoire de la FPT.
Champ : Les titulaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics hors administrations locales parisiennes, les pompiers de Marseille et les territoriaux de Mayotte. Les évolutions ne sont pas proposées pour les Dom faute de données concernant 2006.
Note de lecture : En Ile de France, la part des agents titulaires âgés de 50 ans et plus est de 34 % en 2010 (indiqué en couleur grise), elle a augmenté de 4 points par rapport à 2006.

Figure 7 : Départs potentiels des agents titulaires à la retraite sur la période de 2011-2025



Source : Données SLASP/ INSEE. Traitement : Observatoire de la FPT.
Champ : Les titulaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics hors administrations locales parisiennes, les pompiers de Marseille et les territoriaux de Mayotte.
Note de lecture : En Ile de France, 103 826 agents titulaires partiraient potentiellement à la retraite entre 2011 et 2025 soit 48 % de son effectif titulaire (indiqué en couleur grise).

4- Catégorie hiérarchique : les agents de catégorie A sont relativement plus âgés

Au 31 décembre 2010, 77 % des agents territoriaux sont de catégorie C. Viennent ensuite la catégorie B qui regroupe 13 % des agents puis la catégorie A avec 8 % des personnels territoriaux et 2 % sont inclassables.

Chez les titulaires, les agents de catégorie A sont plus âgés que les agents de catégorie B et C, avec un âge moyen de 46 ans et 11 mois contre 44 ans et 7 mois pour les agents de catégorie B et 44 ans et 6 mois pour les agents de catégorie C. De plus 45 % des agents titulaires de catégorie A sont âgés de 50 ans et plus contre 34 % pour

les titulaires de catégories B et C. Par conséquent 54 % des titulaires de catégorie A partiraient potentiellement à la retraite sur la période 2011-2025.

Chez les non titulaires, c'est parmi les agents de catégorie C où l'on trouve la part la plus importante des agents âgés de 50 ans et plus (28 %) contre 24 % pour les agents de catégorie A et 15 % de catégorie B, pourtant les agents de catégorie A sont en moyenne (40 ans et 6 mois) plus âgés que les agents de catégorie B (de 4 ans et 4 mois) et de catégorie C (de 5 mois).

Tableau 1 : Structure des âges selon la catégorie hiérarchique au 31/12/2010 et départs potentiels à la retraite

La catégorie hiérarchique	Titulaires				Non titulaires			
	Moins de 30ans	Plus de 50 ans	Plus de 55 ans	Départs potentiels à la retraite sur la période		Moins de 30ans	Plus de 50 ans	Plus de 55 ans
				2011-2020	2011-2025			
Catégorie A	3 %	45 %	26 %	37 %	54 %	19 %	24 %	15 %
Catégorie B	5 %	34 %	16 %	28 %	47 %	35 %	15 %	8 %
Catégorie C	7 %	34 %	16 %	30 %	49 %	27 %	28 %	16 %
Catégorie inconnu	7 %	38 %	19 %	30 %	49 %	29 %	26 %	15 %

Source : Données SLASP/ INSEE. Traitement : Observatoire de la FPT.

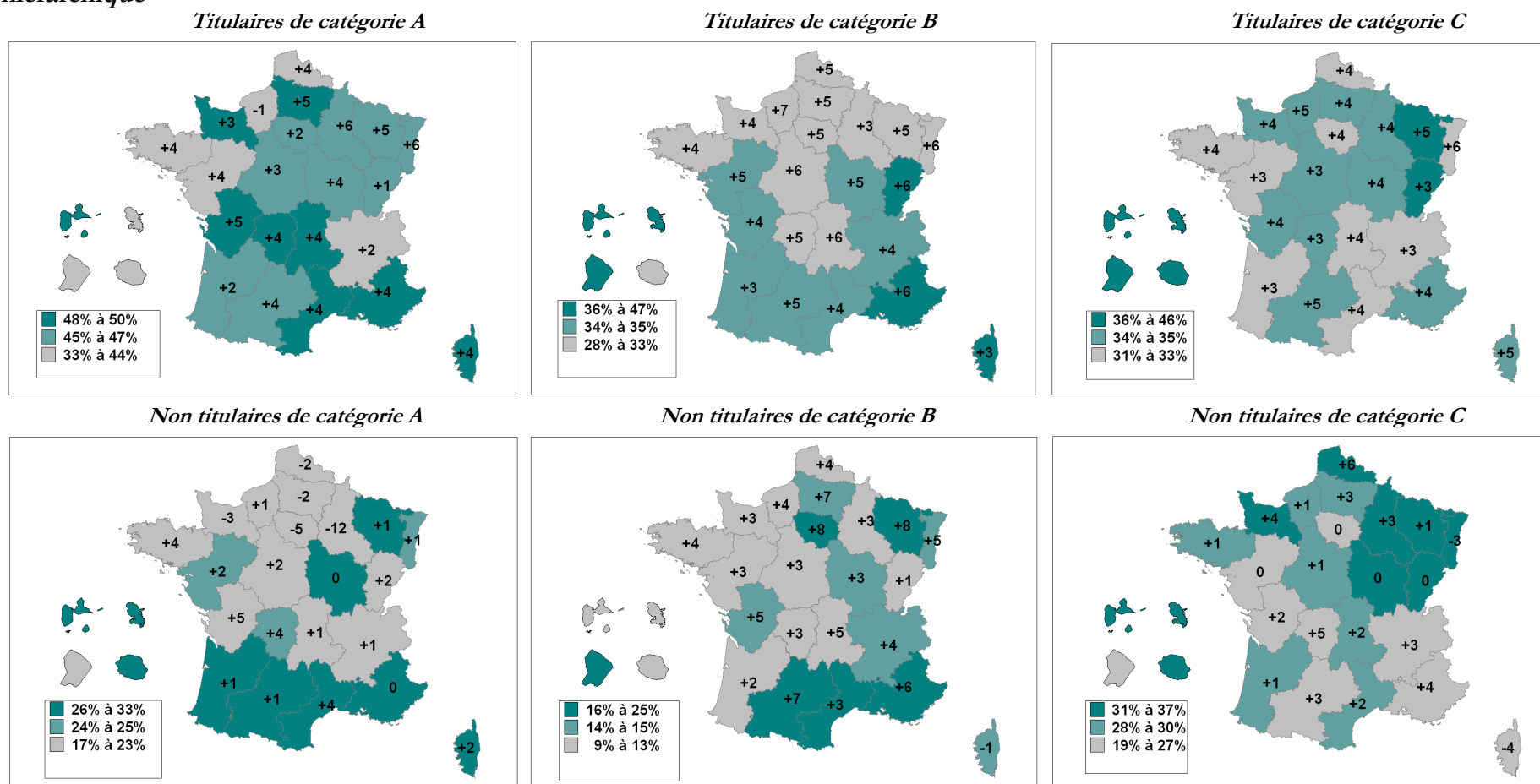
Champ : Les collectivités territoriales et leurs établissements publics hors administrations locales parisiennes, les pompiers de Marseille et les territoriaux de Mayotte

Chez les titulaires, la part des séniors (âgés de 50 ans et plus) a augmenté entre 2006 et 2010 dans toutes les régions et pour toutes les catégories hiérarchiques sauf pour la catégorie A en Haute Normandie où la part des agents âgés de 50 ans et plus a baissé d'un point.

Concernant les non titulaires, la part des agents de catégorie A âgés de 50 ans et plus en métropole a baissé entre 2006 et 2010 d'un point, la région de la Champagne-Ardenne est la plus touchée par cette baisse (-12 points), vient ensuite l'Île-de-France (-5 points). Poitou-Charentes, quant à elle, enregistre l'augmentation la plus importante (+5 points).

Pour les agents de catégorie B, toutes les régions enregistrent une augmentation des parts des séniors (âgés de 50 ans et plus) sauf la Corse qui voit sa part des séniors baisser d'un point. Ce sont l'Île-de-France et la Lorraine qui enregistrent la progression la plus importante (+8 points). Pour les agents de catégorie C, seules l'Alsace et la Corse voient leurs parts des agents âgés de 50 ans et plus baisser de 3 à 4 points, les autres régions enregistrent des stagnations ou des progressions allant de 1 à 6 points (Nord-Pas-de-Calais).

Figure 8 : La part des agents âgés de 50 ans et plus en 2010 et son évolution par rapport à 2006 par région selon statut et catégorie hiérarchique



Source : Données SIASP/ INSEE. Traitement : Observatoire de la FPT.

Champ : Les collectivités territoriales et leurs établissements publics hors administrations locales parisiennes, les pompiers de Marseille et les territoriaux de Mayotte. Les évolutions ne sont pas proposées pour les Dom faute de données concernant 2006.

Note de lecture : En Alsace, les agents titulaires de catégorie A âgés de 50 ans et plus représentent 45 % de l'effectif titulaire de catégorie A en 2010 (indiqué en couleur verte claire). Cette part a augmenté de 6 points par rapport à 2006.

5- Filière : Les filières technique et sociale comptent les personnels les plus âgés parmi les titulaires

Les filières technique, administrative et sociale regroupent plus de trois quarts des agents territoriaux. Ces filières regroupent même 82 % des agents titulaires.

La part des agents titulaires âgés de 50 ans et plus de la filière technique et de la filière sociale est supérieure à celle de l'ensemble des titulaires territoriaux. Par conséquent, 53 % des titulaires des filières sociale et technique partiront potentiellement à la retraite entre 2011 et 2025 contre 49 % pour l'ensemble des titulaires.

47 % des agents non titulaires de la filière incendie et secours et 27 % de la police municipale sont âgés de 50 ans et plus contre 26 % de l'ensemble des non titulaires. Dans ces mêmes filières la part des

agents non titulaires âgés de 50 ans et plus est supérieure à celle des titulaires.

Comparativement à 2006, hors DOM, la part des titulaires seniors (âgés de 50 ans et plus) de la filière sportive a augmenté de 9 points contre 4 points pour l'ensemble des filières puisqu'ils représentaient 26 % de l'effectif de la filière sportive en 2006 contre 35 % en 2010.

Quant aux non titulaires, c'est dans la filière incendie et secours que la part des seniors a enregistré la plus forte progression (+24 points contre +2 points pour l'ensemble des filières). Dans les filières médico-sociale (-22 points), sociale (-9) et la police municipale (-1), on note des baisses de la part des agents âgés de 50 ans et plus. (Voir le tableau 6 en annexe)

Tableau 2 : Structure des âges selon la filière au 31/12/2010 et départs potentiels à la retraite

Filières	Titulaires					Non titulaires		
	Moins de 30 ans	50 ans et plus	55 ans et plus	Départs potentiels à la retraite sur la période		Moins de 30 ans	50 ans et plus	55 ans et plus
				2011-2020	2011-2025			
Administrative	7 %	34 %	17 %	29 %	47 %	28 %	21 %	12 %
Technique	6 %	38 %	18 %	33 %	53 %	24 %	25 %	13 %
Culturelle	4 %	35 %	18 %	25 %	43 %	26 %	19 %	11 %
Sportive	3 %	35 %	16 %	26 %	46 %	43 %	8 %	4 %
Sociale	6 %	36 %	17 %	33 %	53 %	29 %	21 %	10 %
Médico-sociale	8 %	33 %	16 %	33 %	51 %	33 %	22 %	13 %
Médico-technique	5 %	25 %	13 %	21 %	34 %	42 %	15 %	8 %
Police municipale	8 %	25 %	11 %	24 %	41 %	34 %	27 %	16 %
Incendie et secours	19 %	18 %	5 %	22 %	33 %	16 %	47 %	30 %
Animation	17 %	12 %	5 %	12 %	23 %	57 %	9 %	4 %
Hors filière	7 %	37 %	18 %	29 %	47 %	19 %	39 %	24 %
Ensemble	7 %	35 %	17 %	30 %	49 %	27 %	26 %	15 %

Source : Données SLASP/ INSEE. Traitement : Observatoire de la FPT.

Champ : Les collectivités territoriales et leurs établissements publics hors administrations locales parisiennes, les pompiers de Marseille et les territoriaux de Mayotte.

6- Cadre d'emplois : un adjoint technique titulaire sur trois est âgé de 50 ans ou plus

Les onze cadres d'emplois du tableau 3 regroupent près de trois quarts des agents territoriaux titulaires et non titulaires dans les collectivités territoriales et établissements publics.

Parmi les cadres d'emplois les plus nombreux, les agents de maîtrise sont les titulaires les plus âgés avec un âge moyen de 49 ans et une part de 50 ans et plus qui dépasse 50 %. C'est pourquoi ce cadre d'emplois verrait potentiellement 67 % de son effectif titulaire partir à la retraite entre 2011 et 2025. À l'inverse, les adjoints d'animation sont les plus jeunes puisqu'ils sont âgés en moyenne de 38 ans et ils ne sont que

12 % à avoir 50 ans ou plus. Ils ne seraient que 23 % à partir potentiellement à la retraite sur la période 2011-2025.

Les assistantes maternelles sont les plus âgées parmi les non titulaires étant donné qu'elles sont âgées en moyenne de 51 ans et 58 % d'entre elles sont âgées de 50 ans ou plus.

Les agents de maîtrise, les techniciens et les ingénieurs en métropole voient la part des titulaires de 50 ans et plus augmenter de 5 points et plus entre 2006 et 2010. Les agents sociaux non titulaires enregistrent une baisse importante de la part des agents âgés de 50 ans et plus (-13 points). (Voir le tableau 7 en annexe).

Tableau 3 : Les cadres d'emplois les plus nombreux au 31/12/2010

	Titulaires				Non titulaires			
	Age moyen	Part des 50 ans et plus	Part des 55 ans et plus	départs potentiels à la retraite sur la période		Age moyen	Part des 50 ans et plus	Part des 55 ans et plus
				2011-2020	2011-2025			
Adjoint technique	45	35 %	17 %	31 %	51 %	40	25 %	13 %
Adjoint administratif	43	29 %	14 %	26 %	43 %	37	18 %	10 %
Adjoint technique des établissements d'enseignement	47	40 %	19 %	36 %	58 %	42	29 %	14 %
Rédacteur	46	39 %	20 %	31 %	51 %	36	14 %	8 %
Agent de maîtrise	49	52 %	25 %	41 %	67 %	43	31 %	17 %
Adjoint d'animation	38	12 %	5 %	12 %	23 %	31	8 %	4 %
Attaché	46	43 %	25 %	36 %	52 %	38	17 %	9 %
Agent spécialisé des écoles maternelles	47	42 %	21 %	38 %	60 %	39	20 %	9 %
Agent social	45	37 %	18 %	33 %	54 %	40	25 %	12 %
Assistante maternelle						51	58 %	36 %
Technicien	45	38 %	20 %	31 %	47 %	35	11 %	6 %
Ensemble	45	35 %	17 %	30 %	49 %	40	26 %	15 %

Source : Données SLASP/ INSEE. Traitement : Observatoire de la FPT.

Champ : Les collectivités territoriales et leurs établissements publics hors administrations locales parisiennes, les pompiers de Marseille et les territoriaux de Mayotte

S'agissant cette fois-ci des cadres d'emplois les plus âgés, les puéricultrices cadres de santé, les conservateurs des bibliothèques, les secrétaires de mairie, les cadres de santé infirmiers, rééducateurs et assistants médico-technique ont au moins 7 agents sur 10 âgés de plus

de 50 ans. Par conséquent, entre 2011 et 2025, plus de 80 % des titulaires de ces cadres d'emplois partiraient potentiellement à la retraite.

Tableau 4 : Les cadres d'emplois les plus âgés au 31/12/2010

	Ensemble	Titulaires					Non titulaires			
		Part des 50 ans et plus	Age moyen	Part des 50 ans et plus	Part des 55 ans et plus	départs potentiels à la retraite sur la période		Age moyen	Part des 50 ans et plus	Part des 55 ans et plus
						2011-2020	2011-2025			
Puéricultrice cadre de santé	79 %	54	80 %	51 %	71 %	89 %	50	49 %	36 %	
Conservateur des bibliothèques	75 %	53	75 %	55 %	64 %	80 %	47	57 %	29 %	
Secrétaire de mairie	70 %	53	72 %	44 %	62 %	86 %	50	57 %	43 %	
Cadre de santé infirmier, rééducateur et assistant médico-technique	70 %	52	72 %	40 %	61 %	85 %	47	45 %	31 %	
Directeur d'établissement d'enseignement artistique	68 %	53	71 %	47 %	49 %	76 %	51	58 %	28 %	
Conservateur du patrimoine	62 %	51	65 %	44 %	49 %	69 %	43	26 %	20 %	
Médecin	61 %	51	63 %	39 %	48 %	71 %	50	58 %	40 %	
Directeur (général) des services techniques (emploi fonctionnel)	59 %	51	61 %	37 %	48 %	68 %	48	50 %	30 %	
Assistante maternelle	58 %						51	58 %	36 %	
Directeur de police municipale	57 %	50	56 %	30 %	40 %	66 %	58	100 %	100 %	
Administrateur	56 %	49	59 %	41 %	50 %	64 %	48	48 %	30 %	
Garde-champêtre	55 %	49	56 %	31 %	52 %	69 %	49	43 %	36 %	
Agent de maîtrise	52 %	49	52 %	25 %	41 %	67 %	43	31 %	17 %	
Directeur (général) des services administratifs (emploi fonctionnel)	52 %	49	53 %	32 %	41 %	60 %	46	42 %	27 %	
Conseiller socio-éducatif	50 %	49	52 %	30 %	43 %	65 %	42	30 %	16 %	

Source : Données SLASP/ INSEE. Traitement : Observatoire de la FPT.

Champ : Hors emplois aidés, les agents des collectivités territoriales et de leurs établissements publics hors administrations locales parisiennes, les pompiers de Marseille et les territoriaux de Mayotte.

7- Type d'employeur : un vieillissement plus marqué dans les petites et grandes communes

Les titulaires âgés de 50 ans et plus représentent plus de 36 % des personnels dans les communes de moins de 1 000 habitants, dans celles de plus de 80 000 habitants et dans les départements. A l'inverse seulement 18 % des titulaires des SDIS et 26 % des titulaires de communautés de communes sont âgés de 50 ans et plus.

Les agents les plus jeunes sont particulièrement présents dans les SDIS avec 17 % d'agents de moins de 30 ans contre 7 % pour l'ensemble des collectivités.

Le vieillissement est beaucoup plus marqué dans les petites communes, c'est pour cela que les départs potentiels cumulés des titulaires à la retraite de 2011 à 2025 atteignent plus de 54 % de leurs effectifs. Les collectivités les moins exposées par les départs à la retraite sont les collectivités aux effectifs les plus jeunes en l'occurrence les SDIS et les communautés de communes.

Plus de 40 % des non titulaires dans les départements sont âgés de 50 ans et plus. Les départements, les communes de moins de 1 000 habitants et les régions ont des pourcentages des agents âgés de 50 ans et plus non titulaires supérieurs à celui de l'ensemble des

collectivités. En revanche les structures intercommunales d'agglomération et les communautés de communes ont moins de 20 % des non titulaires âgés de plus de 50 ans.

Hors DOM, en raison des transferts des personnels faisant suite à l'acte II de décentralisation, les régions et les départements ont vu leurs parts des séniors (âgés de 50 ans et plus) titulaires augmenter respectivement de 16 et de 6 points par rapport à 2006 contre 4 points pour l'ensemble des collectivités.

Chez les non titulaires, la part des séniors (âgés de 50 ans et plus) a augmenté pour tous les types de collectivités sauf pour le CNFPT et les centres de gestion où la part des agents âgés de 50 ans et plus a baissé de 8 points. Les plus fortes progressions ont été enregistrées dans les SDIS (+8 points) et dans les régions (+7 points) (Voir le tableau 8 en annexe).

Tableau 5 : Structure des âges selon le type de collectivité au 31/12/2010 et départs potentiels à la retraite

	Titulaires					Non titulaires		
	Moins de 30 ans	50 ans et plus	55 ans et plus	Départs potentiels à la retraite sur la période		Moins de 30 ans	50 ans et plus	55 ans et plus
				2011-2020	2011-2025			
Régions	4 %	36 %	18 %	32 %	53 %	20 %	28 %	16 %
Départements	5 %	37 %	18 %	32 %	52 %	15 %	42 %	26 %
SDIS	17 %	18 %	6 %	21 %	33 %	31 %	23 %	15 %
Centres de gestion - CNFPT	8 %	33 %	18 %	27 %	43 %	31 %	22 %	12 %
Communes de moins de 500 hab.	4 %	42 %	22 %	37 %	58 %	11 %	37 %	21 %
Communes entre 500 et 999 hab.	4 %	39 %	19 %	34 %	54 %	17 %	30 %	17 %
Communes entre 1 000 et 1 999 hab.	6 %	36 %	18 %	32 %	52 %	26 %	24 %	13 %
Communes entre 2 000 et 3 499 hab.	7 %	35 %	17 %	30 %	50 %	34 %	21 %	11 %
Communes entre 3 500 et 9 999 hab.	7 %	34 %	16 %	30 %	49 %	34 %	21 %	11 %
Communes entre 10 000 et 19 999 hab.	6 %	35 %	17 %	31 %	50 %	33 %	22 %	12 %
Communes entre 20 000 et 39 999 hab.	6 %	35 %	17 %	31 %	50 %	32 %	22 %	12 %
Communes entre 40 000 et 79 999 hab.	7 %	36 %	18 %	32 %	51 %	32 %	22 %	12 %
Communes de plus de 80 000 hab.	7 %	37 %	19 %	32 %	51 %	33 %	21 %	12 %
CCAS, caisses des écoles et caisse crédit municipal	7 %	35 %	17 %	32 %	52 %	27 %	25 %	13 %
Structures intercommunales d'agglomérations	8 %	32 %	15 %	26 %	44 %	36 %	15 %	8 %
Communautés de communes	9 %	26 %	11 %	22 %	39 %	31 %	19 %	10 %
SIVU, SIVOM et syndicats mixtes	8 %	30 %	14 %	26 %	44 %	26 %	22 %	12 %
Autres établissements publics locaux*	13 %	29 %	15 %	24 %	40 %	24 %	18 %	9 %
Ensemble	7 %	35 %	17 %	30 %	49 %	27 %	26 %	15 %

Source : Données SLASP/ INSEE. Traitement : Observatoire de la FPT.

Champ : Les agents des collectivités territoriales et de leurs établissements publics hors administrations locales parisiennes, les pompiers de Marseille et les territoriaux de Mayotte.

** institutions interdépartementales ou ententes, régies de collectivités locales à caractère administratif et autres établissements publics culturels ou autres*

8- Conclusion : vers une gestion prospective des âges

L'accélération des départs à la retraite dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics est un phénomène aujourd'hui largement connu⁷. Le vieillissement et les départs à la retraite⁸ des territoriaux, comme le montre cette étude, sont très contrastés selon les régions, les statuts, les catégories hiérarchiques, les filières, les cadres d'emplois et les types d'employeurs.

Les principaux enseignements tirés de cette étude confirment les tendances relevées lors de nos études précédentes, ils sont :

- La part importante des séniors (âgés de 50 ans et plus) au sein des collectivités territoriales et leurs établissements publics.
- Les titulaires sont plus âgés que les non titulaires.
- le vieillissement des titulaires métropolitains par rapport à 2006.
- Les régions les plus touchées par le vieillissement : la Guadeloupe, la Martinique et la Corse.
- Les agents de catégorie A sont les plus touchés par le vieillissement que ceux des catégories B et C.
- Les filières sociale et technique seront les plus exposées par le vieillissement et des départs importants à la retraite.

⁷ Selon la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL), 34 751 départs à la retraite de fonctionnaires territoriaux ont été enregistrés en 2011 contre 28 799 en 2010 et 24 911 en 2009, soit une augmentation de 21 % par rapport à 2010 et de 40 % par rapport à 2009. Cette forte progression est essentiellement due à la fermeture, à partir du 1er juillet 2011, du dispositif de départ anticipé pour les fonctionnaires parents de trois enfants, dans le cadre de la réforme des retraites de 2010, qui a conduit de nombreuses femmes à anticiper leur départ.

⁸ Les projections de départ à la retraite concernent seulement les titulaires car les non titulaires permanents et non permanents n'ont pas pu être distingués.

- Les petites et les grandes communes sont les collectivités les plus marquées par le vieillissement.

Ces principaux constats permettent de poser notamment trois questions clés engageant la préparation de l'avenir :

- La question du renouvellement des effectifs et notamment dans les petites et grandes communes dans un contexte d'intégration communautaire accrue et de reconnaissance du fait urbain qui conduisent à une plus grande mutualisation des services. Les communes ainsi que les EPCI devront prendre en compte cette nouvelle situation et profiter de ce mouvement pour définir ce qu'ils feront des postes libérés par ces départs. Cette question est autant qualitative que quantitative. Elle porte sur le niveau global d'emploi, sur les ajustements par type d'employeur ainsi que sur l'évolution des qualifications nécessaires.
- La question du vieillissement particulièrement aigüe dans les filières technique et sociale avec des conséquences en terme de pénibilité des métiers, de gestion de fin de carrières (reclassement...), de transfert et du renouvellement des compétences, des conditions de recrutement et d'intégration.
- Enfin la question des carrières, notamment chez l'encadrement supérieur, intermédiaire et de proximité, qui se pose en terme de possibilité des conditions de la promotion, d'identification et de promotion des compétences rares, d'organisation des parcours professionnels et d'organisation des concours et de développement des compétences par la formation.

9- Annexes :

Ensemble des personnels territoriaux hors emplois aidés

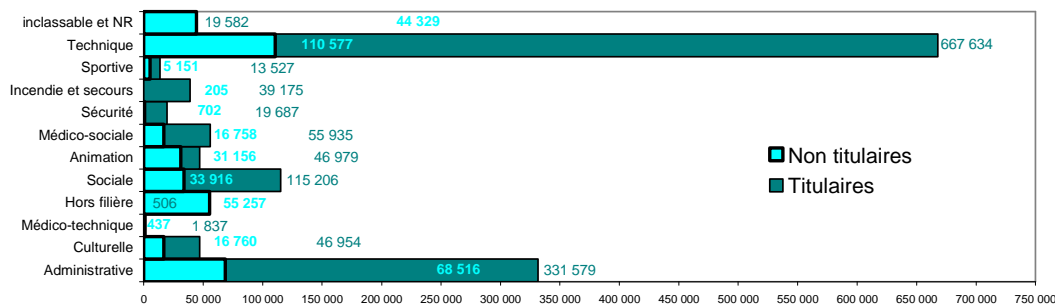
> Combien sont-ils ?

1 742 365 agents dont..... **61% de femmes**
 1 358 601 titulaires dont 58% de femmes
 383 764 non titulaires dont 71% de femmes
 1 507 551 agents en équivalents en temps plein

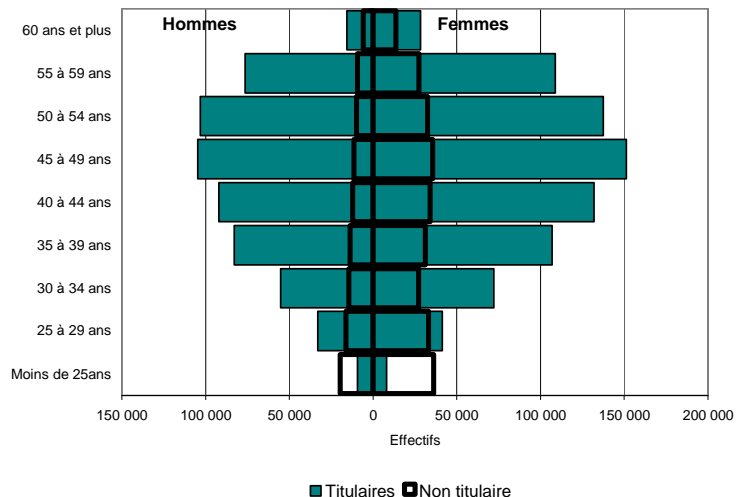
Age moyen

Titulaires 44 ans et 8 mois
 Non titulaires 39 ans et 7 mois
 Ensemble..... 43 ans et 7 mois

> Répartition par filière



> Pyramide des âges au 31/12/2010



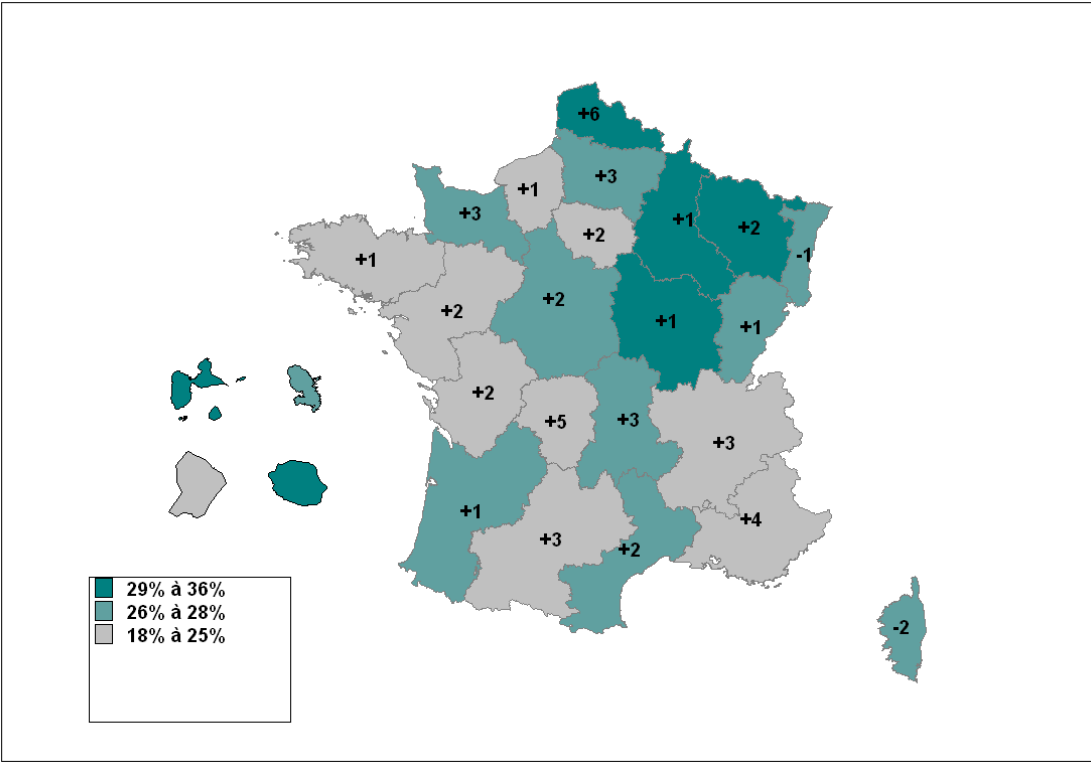
> Effectif, pourcentage de titulaires et part des 50 et 55 ans et plus par région

Régions	Effectifs	% des titulaires	taux de féminisation	Part des 50 ans et plus		Part des 55 ans et plus	
				Titulaires	Non titulaires	Titulaires	Non titulaires
Alsace	39 457	77%	57%	33%	28%	16%	17%
Aquitaine	95 592	80%	60%	34%	28%	17%	16%
Auvergne	38 522	80%	58%	34%	27%	16%	15%
Basse-Normandie	38 232	80%	60%	36%	28%	17%	16%
Bourgogne	41 753	81%	61%	36%	29%	17%	17%
Bretagne	84 684	78%	63%	34%	25%	15%	14%
Centre	65 395	82%	61%	35%	26%	17%	16%
Champagne-Ardenne	31 481	79%	61%	35%	31%	17%	19%
Corse	10 463	88%	46%	37%	28%	21%	18%
Franche-Comté	27 995	79%	60%	36%	28%	18%	16%
Guadeloupe	14 594	89%	59%	45%	36%	25%	23%
Guyane	7 048	72%	54%	37%	18%	19%	11%
Haute-Normandie	52 288	75%	62%	34%	25%	16%	13%
Ile-de-France	293 202	74%	65%	34%	22%	16%	13%
Languedoc-Roussillon	81 863	80%	58%	34%	28%	17%	16%
Limousin	22 601	80%	57%	35%	25%	17%	13%
Lorraine	52 055	79%	59%	36%	30%	18%	18%
Martinique	16 093	62%	59%	45%	28%	22%	17%
Midi-Pyrénées	88 595	79%	60%	35%	25%	17%	14%
Nord-Pas-de-Calais	110 709	79%	59%	33%	30%	16%	18%
Pays de la Loire	87 913	82%	62%	33%	24%	15%	13%
Picardie	45 760	76%	61%	35%	27%	17%	15%
Poitou-Charentes	52 792	81%	61%	35%	25%	17%	14%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	152 259	84%	59%	36%	24%	19%	14%
La Reunion	28 400	42%	48%	34%	32%	17%	17%
Rhône-Alpes	162 589	77%	61%	34%	23%	16%	12%
Ensemble des régions	1 742 365	78%	61%	27%	6%	17%	15%

Source : Données SLASP / INSEE. Traitement: Observatoire de la FPT

Champ : Hors emplois aidés, les agents des collectivités territoriales et de leurs établissements publics hors administrations locales parisiennes, les pompiers de Marseille et les territoriaux de Mayotte

Figure 8: *La part des non titulaires âgés de 50 ans et plus en 2010 et son évolution entre 2006 et 2010*



Source : Données SLASP/ INSEE. Traitement : Observatoire de la FPT.

Champ : Les collectivités territoriales et leurs établissements publics hors administrations locales parisiennes, les pompiers de Marseille et les territoriaux de Mayotte.

Tableau 6 : Part des agents de 50 ans et plus de la métropole selon la filière et le statut en 2006 et 2010

	Titulaires		Non titulaires	
	2006	2010	2006	2010
Administrative	30 %	34 %	19 %	21 %
Technique	33 %	37 %	21 %	23 %
Médico-technique	23 %	25 %	9 %	15 %
Culturelle	29 %	35 %	17 %	19 %
Sportive	26 %	35 %	6 %	8 %
Sociale	32 %	35 %	29 %	20 %
Médico-sociale	29 %	32 %	44 %	22 %
Sécurité	23 %	25 %	28 %	27 %
Incendie et secours	16 %	17 %	23 %	47 %
Animation	9 %	12 %	6 %	9 %
Ensemble	30 %	34 %	23 %	25 %

Source : Données 2010 SLASP/ INSEE. Traitement : Observatoire de la FPT.

Données 2006 DADS/ INSEE. Traitement : Observatoire de la FPT.

Champ : Les collectivités territoriales et leurs établissements publics hors administrations locales parisiennes, les pompiers de Marseille et les territoriaux des DOM

Tableau 7 : Part des agents de 50 ans et plus de la métropole selon les principaux cadres d'emplois et le statut en 2006 et 2010

	Titulaires		Non titulaires	
	2006	2010	2006	2010
Adjoint technique	*	35 %	*	23 %
Adjoint administratif	26 %	29 %	14 %	18 %
Adjoint technique des établissements d'enseignement	*	40 %	*	28 %
Rédacteur	35 %	39 %	13 %	14 %
Agent de maîtrise	47 %	52 %	23 %	26 %
Agent spécialisé des écoles maternelles	39 %	41 %	15 %	12 %
Attaché	41 %	43 %	20 %	17 %
Adjoint d'animation	8 %	12 %	6 %	8 %
Sapeur-pompier professionnel non officier	12 %	12 %	-	42 %
Agent social	33 %	37 %	38 %	25 %
Assistant socio-éducatif	20 %	25 %	6 %	7 %
Technicien	28 %	38 %	11 %	11 %
Auxiliaire de puériculture	21 %	25 %	7 %	9 %
Ingénieur	29 %	37 %	19 %	18 %

Source : Données 2010 SLASP/ INSEE. Traitement : Observatoire de la FPT.

Données 2006 DADS/ INSEE. Traitement : Observatoire de la FPT.

Champ : Les collectivités territoriales et leurs établissements publics hors administrations locales parisiennes, les pompiers de Marseille et les territoriaux des DOM.

* les cadres d'emplois réformés : regroupent plusieurs anciens cadres d'emplois. Exemple : adjoint technique regroupe agent technique+agent de salubrité +gardien territorial

Tableau 8 : Part des agents de 50 ans et plus de la métropole selon le type de collectivités et le statut en 2006 et 2010

	Titulaires		Non titulaires	
	2006	2010	2006	2010
Régions	20%	36%	21%	28%
Départements	31%	37%	39%	43%
CNFPT et centres de gestion	29%	33%	29%	21%
SDIS	16%	18%	15%	23%
Communes de moins de 1 000 hab	36%	40%	28%	33%
Communes de 1 000 à 3 499 hab	31%	35%	19%	22%
Communes de 3 500 à 9 999 hab	30%	34%	18%	20%
Communes de 10 000 à 19 999 hab	31%	35%	19%	21%
Communes de 20 000 à 79 999 hab	32%	36%	19%	20%
Communes de 80 000 hab et plus	34%	36%	17%	19%
CCAS, caisses des écoles et de crédit municipal	31%	35%	24%	25%
Structures intercommunales d'agglomération	28%	32%	14%	15%
Communautés de communes	23%	26%	18%	19%
SIVU, SIVOM et syndicats mixtes	27%	30%	19%	22%
Autres établissements publics locaux	*	29%	*	21%
Offices publics d'HLM	36%	*	27%	*
Ensemble	30%	34%	23%	25%

Source : Données 2010 SLASP/ INSEE. Traitement : Observatoire de la FPT.

Données 2006 DADS/ INSEE. Traitement : Observatoire de la FPT.

Champ : Les collectivités territoriales et leurs établissements publics hors administrations locales parisiennes, les pompiers de Marseille et les territoriaux des DOM.

*En 2010, les OPHLM sont intégrés avec les autres établissements publics locaux

Figures et tableaux :

<i>Figure 1 : Pyramide des âges selon le genre au 31 décembre 2010.....</i>	<i>7</i>
<i>Figure 2 : La part des agents âgés de 50 ans et plus en 2010 et son évolution par rapport à 2006.....</i>	<i>8</i>
<i>Figure 3 : Répartition par classe d'âge selon le statut au 31 décembre 2010.....</i>	<i>9</i>
<i>Figure 4 : Répartition par classe d'âge selon le statut des agents métropolitains au 31/12/2006 et au 31/12/2010.....</i>	<i>10</i>
<i>Figure 5 : Répartition par classe d'âge selon le statut des agents domiens au 31/12/2010.....</i>	<i>10</i>
<i>Figure 6 : La part des titulaires âgés de 50 ans et plus en 2010 et son évolution entre 2006 et 2010.....</i>	<i>11</i>
<i>Figure 7 : Départs potentiels des agents titulaires à la retraite sur la période de 2011-2025.....</i>	<i>11</i>
<i>Figure 8 : La part des non titulaires âgés de 50 ans et plus en 2010 et son évolution entre 2006 et 2010.....</i>	<i>21</i>
<i>Tableau 1 : Structure des âges selon la catégorie hiérarchique au 31/12/2010 et départs potentiels à la retraite.....</i>	<i>12</i>
<i>Tableau 2 : Structure des âges selon la filière au 31/12/2010 et départs potentiels à la retraite.....</i>	<i>14</i>
<i>Tableau 3 : Les cadres d'emplois les plus nombreux au 31/12/2010.....</i>	<i>15</i>
<i>Tableau 4 : Les cadres d'emplois les plus âgés au 31/12/2010.....</i>	<i>16</i>
<i>Tableau 5 : Structure des âges selon le type de collectivités au 31/12/2010 et départs potentiels à la retraite.....</i>	<i>18</i>
<i>Tableau 6 : Part des agents de 50 ans et plus de la métropole selon la filière et le statut en 2006 et 2010.....</i>	<i>21</i>
<i>Tableau 7 : Part des agents de 50 ans et plus de la métropole selon les principaux cadres d'emplois et le statut en 2006 et 2010.....</i>	<i>23</i>
<i>Tableau 8 : Part des agents de 50 ans et plus de la métropole selon le type de collectivités et le statut en 2006 et 2010.....</i>	<i>24</i>